

L A

Gazette

P E R P E Z A C O I S E

N°53 • FÉVRIER/MARS 2026



MAIRIE

Tél. : 05 55 25 11 42 - mairie.perpezac@orange.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence le 04 avril

BUREAU DE POSTE : Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30

HOMMAGE À JOËLLE

38 ans au service de Perpezac-le-Blanc

Une carrière exemplaire au cœur de la vie communale.

Après trente-huit années de bons et loyaux services, un hommage été rendu à Joëlle, secrétaire de mairie, à l'occasion de son départ à la retraite. Une étape importante pour la collectivité, tant son parcours est étroitement lié à l'histoire récente de la commune.



Entrée en fonction en 1987, Joëlle a traversé près de quatre décennies de profondes évolutions administratives. De la décentralisation à l'informatisation des services, en passant par la dématérialisation des procédures, la loi NOTRE, l'élargissement des compétences de l'intercommunalité, etc., elle a su s'adapter avec professionnalisme à toutes les réformes qui ont marqué la vie des collectivités locales.

Au cours de sa carrière, quatre maires se sont succédés à la tête de la commune : Antoine (dit Robert) Chapon, Henri Roche, Maurice Bonnet et Sandrine Labrousse. Tous ont pu compter sur son sérieux, sa rigueur et sa parfaite connaissance des rouages administratifs.



Agents communaux, responsables associatifs, anciennes collègues secrétaires et élus étaient nombreux à être présents pour lui témoigner leur reconnaissance et leur sympathie. Tous garderont le souvenir d'une collaboratrice disponible, à l'écoute, profondément attachée à la commune et à ses habitants. Des centaines d'arrêtés et de délibérations rédigés, trente-sept budgets communaux préparés, de nombreux mariages célébrés : autant de missions qui illustrent l'engagement constant de Joëlle au service de la collectivité.



Sandrine Labrousse a souligné l'émotion ressentie face à ce départ, rappelant le plaisir d'avoir travaillé à ses côtés pendant de nombreuses années.

Une nouvelle page s'ouvre désormais pour Joëlle, qui pourra consacrer davantage de temps à sa famille et à ses proches. La commune lui adresse ses plus sincères remerciements pour son engagement exemplaire et lui souhaite une retraite épanouie, placée sous le signe de la sérénité et de nouveaux projets.

L'hommage s'est conclu par un moment convivial, partagé dans une ambiance chaleureuse, à l'image de l'estime et de la reconnaissance qui lui sont portées.

Si vous le souhaitez, le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour relayer vos messages de sympathie à Joëlle.

PERPEZAC AU QUOTIDIEN

CONSTRUCTION BÂTIMENT COMMUNAL ET ASSOCIATIF, suite...

Les travaux du bâtiment communal et associatif progressent conformément au calendrier prévu.



En extérieur, les enrobés sont réalisés, le parking est matérialisé dans son ensemble et les bardages en bois résineux Mélèze, sont maintenant achevés.



Les armoires de rangement, destinées à chacune de nos associations, sont installées dans le local associatif.



Le local, plus particulièrement dédié à l'association « La Pétanque Perpezacoise » est achevé.



Le terrain de boules est quasiment terminé, reste l'élévation des deux mâts d'éclairage.

La pré-réception de l'ensemble du bâtiment et des espaces extérieurs a été réalisée le jeudi 26 février 2026, marquant une étape importante avant sa mise en service.

TRAVAUX D'EXTENSION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET DE FIBRE

L'entreprise SOGEA a réalisé les travaux d'extension des réseaux d'eau potable et de fibre, route de Berquedioude, le long du cimetière. Ces opérations, conduites sous la maîtrise d'ouvrage de l'agglomération de Brive pour l'eau potable et du Conseil départemental pour la fibre, ont pour objectif d'assurer l'alimentation du futur bâtiment communal et associatif. Les travaux de reprise de la voirie interviendront ultérieurement, en fonction des conditions météorologiques.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Les travaux de création de réseau séparatif d'assainissement et d'eau pluviale du bourg sont maintenant terminés à l'exception de l'origine de la route de Chassagnas. Les finitions et plus particulièrement les reprises de voirie seront effectuées à partir du mardi 17 mars par la société EUROVIA.



VOIRIE ET GLISSEMENT DE TERRAIN

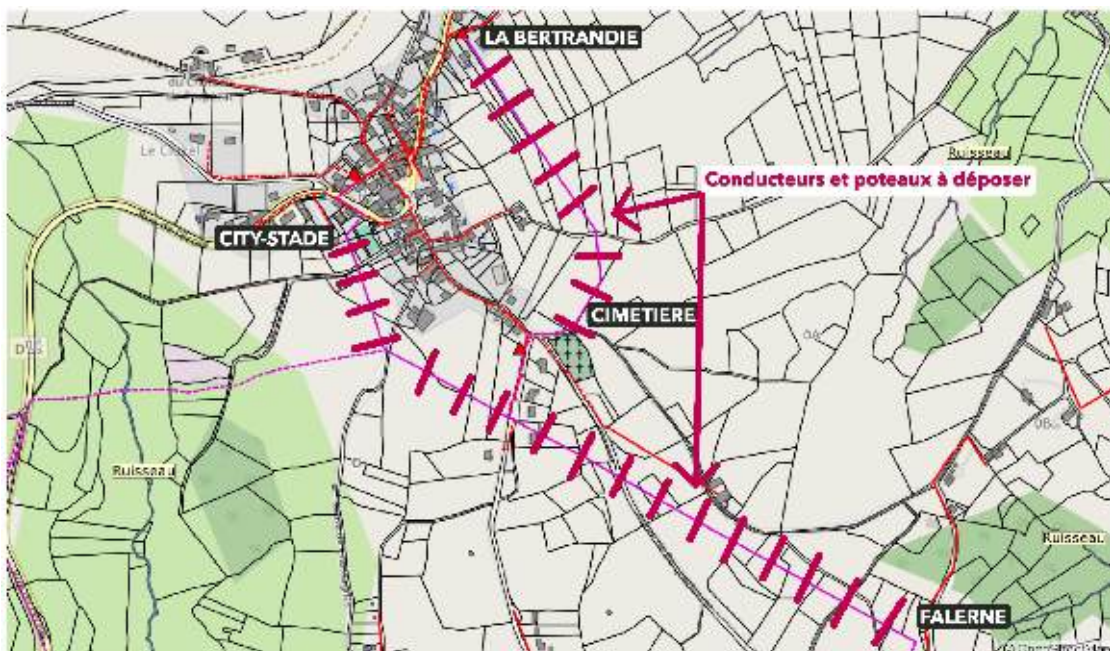
Les intempéries survenues dernièrement ont entraîné des dégradations sur le réseau routier communal. Un glissement de terrain a notamment affecté la voie communale n°4, située entre les hameaux de Champagnac et de La Garenne, rendant nécessaire sa fermeture à la circulation afin de garantir la sécurité des usagers.



La remise en état de cet axe nécessitera la réalisation d'une étude technique préalable approfondie, indispensable à la définition des travaux à engager.

TRAVAUX DE DÉPOSE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le réseau électrique aérien de 20 000 V, reliant les secteurs de la Bertrandie au Cimetière ainsi que de Falerne au City Stade, a été définitivement mis hors tension à la fin de l'année dernière. Initialement programmés pour la fin du mois de février, les travaux de suppression de ces ouvrages n'ont toutefois pas pu être réalisés comme prévu. Les conditions météorologiques défavorables et l'état détrempé des terrains ont en effet rendu l'accès aux poteaux à supprimer impossible. L'intervention est donc reportée à une date ultérieure, lorsque les conditions permettront d'assurer la sécurité et la bonne réalisation des opérations.



PROJET INSTALLATION ANTENNE-RELAIS, suite...

Le CIRCET, qui intervient sous maîtrise d'œuvre de SFR, a validé un emplacement pour l'installation d'une antenne-relais sur notre commune.

Le DIM (Document d'Information Mairie), qui officialise cette décision, est consultable depuis le 24 février 2026, en mairie ou sur le site internet de la commune :

<https://perpezac-le-blanc.com/2026/02/24/antenne-relais-le-dossier-dinformation-mairie-dim/>

Ce document est mis à la disposition du public jusqu'au 24 mars 2026.

ÉVOLUTION DU PLU

A la suite de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par le Conseil Municipal le 28 juin 2023, plusieurs propriétaires fonciers ont formulé des recours gracieux à l'encontre de certaines dispositions du document d'urbanisme. Dans ce cadre, ils ont été reçus en avril 2025 par la gestionnaire du bureau d'études Desjantes, mandaté par la commune, afin d'exposer leurs observations et doléances.

Au regard des éléments recueillis lors de ces échanges et conformément aux engagements pris par la municipalité, une procédure de révision du PLU est désormais engagée. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de dialogue et d'adaptation, tout en respectant le cadre réglementaire en vigueur. Il est toutefois précisé que cette révision ne préjuge en rien de l'issue des dossiers examinés.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

LE MODE DE SCRUTIN ÉVOLUE



> Le scrutin est désormais paritaire

La liste des candidats est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'ordre des candidats sur cette liste ne préjuge en rien de la « désignation » du futur maire, ni de l'ordre des adjoints qui relèvent exclusivement du vote du conseil municipal après les élections.

> Déroulement de l'élection

Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (**listes entières, il n'est plus possible d'ajouter, de rayer ou de modifier l'ordre de la liste de votre bulletin de vote**). Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

> A quel moment l'élection est-elle considérée comme acquise ?

Lorsqu'une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés, l'élection est acquise au premier tour.

Le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis pour être élu au premier tour.

COMMUNIQUÉS

DON DU SANG

**VOTRE PROCHAIN
DON DE SANG
C'EST PAR LÀ!**



Ayen
Salle polyvalente
Mercredi 15 avril
15h30 - 19h

SUR RENDEZ-VOUS
 **EFS - Don de sang ...**

CRÉATION D'UNE TAXE SUR LES PETITS COLIS

L'article 82 de la Loi de finances pour 2026 instaure une « **taxe sur les petits colis** » qui vise à augmenter le prix de la livraison des articles de marchandise contenus dans les envois de faible valeur. Il s'agit d'inciter les consommateurs à réduire les achats impulsifs de produits très bon marché, notamment dans le domaine de la fast fashion.

> Comment fonctionne la taxe sur les petits colis ?

La taxe sur les petits colis (TPC) est différente des droits de douane et de la TVA.

Elle s'appliquera aux articles de marchandise contenus dans les envois de moins de 150 € qui proviennent de pays tiers à l'Union européenne, à destination de l'Hexagone, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion et de Monaco.

Cette taxe de 2 € par article entrera en vigueur le 1er mars 2026. Elle est transitoire et devrait disparaître au plus tard le 31 décembre 2026, lorsqu'une taxe européenne équivalente prendra le relais.



INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION : QUELLE ÉVOLUTION ?



Le 18 février, l'Insee a dévoilé le nouvel indice des prix à la consommation. Celui-ci a diminué de 0,3 % sur un mois, après une hausse de 0,1 % en décembre 2025. Qu'est-ce que l'indice des prix à la consommation (IPC) ? À quoi sert-il ?

Les prix à la consommation ont baissé de 0,3 % sur un mois, au mois de janvier.

Cette diminution sur un mois s'explique par la baisse saisonnière des prix des produits manufacturés du fait des soldes dans le secteur de l'habillement et des chaussures (baisse des prix de 10,2 % sur un mois). À l'inverse, les prix de l'alimentation ont augmenté sur un mois (+0,5 %), comme ceux de l'énergie (+0,8 %) et du tabac (+2,4 %). Les prix des services ont diminué légèrement par rapport à décembre (-0,1 %).

Sur un an, une réduction de l'inflation est constatée. Les prix à la consommation ont augmenté de 0,3 % sur un an en janvier 2026, après une augmentation de 0,8 % en décembre 2025.

Cette réduction de l'inflation s'explique principalement par un ralentissement de l'augmentation des prix des services (+1,7 % après une augmentation de 2,1 % sur un an en décembre) et par une baisse plus prononcée des prix des produits manufacturés (-1,2 % après une diminution de 0,4 % sur un an en décembre). Les prix de l'énergie baissent à un rythme plus important qu'en décembre (-7,6 % après une baisse de 6,8 % sur un an en décembre). L'augmentation des prix de l'alimentation est, pour sa part, légèrement plus prononcée (+1,9 % après une augmentation de 1,7 % sur un an en décembre).

> À quoi sert l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation (IPC) est calculé chaque mois par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), pour mesurer l'évolution générale des prix des biens et des services consommés par les ménages sur l'ensemble du territoire. Il est publié chaque mois au Journal officiel.

C'est un instrument de mesure de l'inflation ; il permet d'évaluer la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages, à qualité constante.

Il peut être utilisé par tout un chacun pour adapter sa consommation des différents biens et services et avoir une meilleure maîtrise de ses dépenses et de son pouvoir d'achat.

À savoir : l'évolution de l'IPC hors tabac est utilisée entre autres pour l'ajustement de nombreux contrats privés, ainsi que pour la revalorisation des pensions alimentaires, du SMIC ou encore des pensions de retraite.

> Les biens et services concernés par l'indice des prix à la consommation

L'IPC est calculé à partir de l'observation des prix d'un panier de biens et services fixes, actualisé chaque année. Plusieurs sources sont utilisées pour établir l'indice des prix à la consommation, parmi lesquelles :

- La collecte par des enquêteurs sur le terrain des prix de différents produits consommés par les ménages partout en France et dans toutes les formes de points de vente ;
- Un relevé des prix sur internet ;
- Le recueil de données d'achat par les enseignes de la grande distribution au moment où les consommateurs passent en caisse.

L'IPC prend notamment en compte les prix observés dans les secteurs suivants :

Alimentation ; tabac ; produits manufacturés (habillement, produits de santé, etc.) ; énergie (carburant, etc.) ; services (loyers, services de transports, services de communication, etc.).

Certains biens et services ne sont pas pris en compte car l'évolution de leur prix est difficile à observer ou parce qu'ils sont comptabilisés dans d'autres indices (par exemple, les ventes de véhicules d'occasion entre particuliers, les meubles anciens, les œuvres d'art et tapis anciens, etc.).

> Comment est calculé l'IPC ?

L'Insee calcule l'évolution des prix, entre 2 périodes, des différentes catégories de biens et services étudiées. Le poids de chaque catégorie placée dans ce panier de biens et services est ensuite pondéré en fonction de son importance dans le budget moyen des Français, afin d'obtenir une évolution moyenne du prix de ce panier.

Rencontres

RETRAITE

*Nos conseillers
vous accompagnent*

**Je me pose des questions
sur ma carrière
et ma future retraite**



**PRENEZ UN RENDEZ-VOUS
PERSONNALISÉ ET GRATUIT !**

www.agirc-arrco.fr

du **21** au **27**
mars
2026



Édition spéciale !

Cette édition est dédiée à la
suspension de la réforme des retraites.

25 000 rendez-vous
pour accompagner tout particulièrement
les assurés nés entre 1964 et 1968,
directement impactés !

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

agirc - arrco

La retraite a de l'avenir

Avec les groupes de protection sociale :

AG2R LA MONDIALE • ALLIANCE PROFESSIONNELLE (AGRIC -
AUDIENS • B2V • IRP AUTO • LOURMEL • PRO BTP) • APICIL • BTPR
• CRC • CGRR • IRCEM • IRCOM • KLESIA • MALAKOFF HUMANIS

MOMENT **RECETTE**

– Choux à la crème –



INGRÉDIENTS

pour 4 parts

175 g de sucre semoule

0,5 L de lait entier

4 jaunes d'œuf

1 gousse de vanille

60 g de Maïzena

125 g de farine

70 g de beurre salé

3 œufs entiers

1 L d'eau

1 pincée de Sel

*** Une recette simple, un dessert réconfortant à partager au dessert ou à l'heure du thé pour un moment d'infini douceur**

1. Préchauffez le four à 200°C (thermostat 6/7).
2. Commencez tout d'abord par la pâte à choux. Dans une casserole, faites chauffer le beurre salé coupé en morceaux avec l'eau et le sel. Une fois le tout fondu, versez la farine tamisée d'un seul coup. Mélangez vigoureusement à l'aide d'une cuillère en bois jusqu'à ce que la pâte se décolle de la cuillère et de la casserole en formant une boule. Hors du feu, ajoutez les œufs entiers un à un en mélangeant à chaque fois jusqu'à ce que la pâte soit homogène.
3. Étalez une feuille de papier sulfurisé sur une plaque allant au four. A l'aide d'une poche à douille ou de deux petites cuillères, disposez sur la plaque 12 petites boules de pâte bien espacées. Elles gonflent beaucoup à la cuisson et ne doivent pas se toucher. Dorez-les avec du beurre fondu à l'aide d'un pinceau.
4. Enfournez 20 à 25 minutes. Les choux doivent être bien gonflés et dorés.
5. Préparez la crème pâtissière. Dans une casserole, faites bouillir le lait. Grattez les graines de vanille avec la pointe d'un couteau et ajoutez-les au lait ainsi que la gousse fendue en deux. Pendant ce temps, fouettez les jaunes d'œufs dans un bol avec le sucre semoule jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Incorporez alors le lait bouillant après avoir ôté la gousse de vanille et tout en continuant de fouetter.
6. Remplacez le tout dans la casserole sur feu très doux. Versez la maïzena et remuez sans cesse jusqu'à ce que la crème épaississe.
7. Laissez refroidir la crème et placez-la au moins 2 heures au réfrigérateur avant de garnir les choux.
8. Percez un trou sous le dessous de chaque chou à l'aide d'un couteau pointu. Farcissez-les de crème pâtissière à l'aide d'une poche à douille. A défaut, remplissez un sac de congélation avec la crème et coupez l'un des coins.
9. Servez 3 choux à la crème par personne.

Bon appétit !

PAROLE **À NOS ASSOCIATIONS**
FOYER CULTUREL

PERPEZAC
LE-BLANC



*À la
Salle des fêtes*

Spectacles de
T H E A T R E

28 MARS	21h
29 MARS	15h
4 AVRIL	21h

Entrée : 8€, -12ans 4€ • Buvette

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



BLAGUE DU MOIS

«J'ai postulé pour travailler dans un pressing,
ils m'ont dit de repasser...»

Pourquoi une souris n'aime pas jouer aux devinettes ?
Parce qu'elle risquerait de devoir donner sa langue au chat

Un homme va chez le dentiste. Il s'installe
sur le fauteuil, puis ouvre la bouche :

- Mais, toutes vos dents sont en or !
S'exclame le dentiste
- Oui, justement, je viens vous demander
un devis pour poser une alarme...

Nos commerces vous accueillent :

BOULANGERIE LA CROUSTILLE

Ouvert de 7h à 12h30
Sauf mercredi et dimanche

CAFE - TABAC LABROUSSE

« Chez Yvette »
Ouvert tous les jours
dès 8h du matin

FLEUR D'IRIS

Chambres d'Hôtes - Petit Restaurant
Ouvert tous les jours
Réservation au **06 69 46 52 99**

BROCANTE LES TUILLÈRES DÉCO

Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h / 14h30 - 18h30

LA FERME D'ALLOGNE

Ouvert tous les jours sur RDV
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

POISSONNERIE LE GOÉLAND

Sur la place du village
le mercredi à 10h
et les samedis du marché

le Marché Perpezacois

2ème et 4ème samedi du mois !

DATES DES PROCHAINS MARCHÉS

14/03 28/03 11/04

Publier dans la Gazette ?

C'est possible !

Contactez-nous ou envoyez vos articles par mail :
lagazetteperpezacoise@gmail.com

PUBLICATION N°53

FÉVRIER / MARS 2026

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication

Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations / Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : SDIS19/ Laura Dulery / Francine Lapouge / Claire Agnoux
Gérard Labrousse / Bernard Gay / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC



Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise